



# SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD

Département du Puy de Dôme – Arrondissement de Riom

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUIN 2013 à FERNOEL

L'an deux mil treize, le vingt et un juin à quinze heures trente, le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de FERNOEL, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président du SICTOM Pontaumur Pontgibaud.

**Date de convocation** : le 12 juin 2013

**Présents** : ARCHAUD Claude - BACCONNET Jean-Claude - BARRIER Martine - BATTUT Laurent - BESANCON Marie-Hélène - BOBIER David - BOUCHERET Jean - BOUCHET Didier - BOURDUGE Claude - BROCHARD Henri - BROCHARD Marie-Laure - BRUNELET Jean-Pierre - CHABORY Jean-Claude - CHASSAING-FEST Jean-Pierre - COMBRE André - DAVID Jean - DUGOURD Serge - EBERLE Henri - FAURE Alain - FAURE Pascal - FAURE Patrice - FAUVERTEIX Marie-Noëlle - FESSLER Robert - FOURNIER Jacques - LAPORTE Bernard - LELOUP Catherine - MAILLOT Bernard - MANDON Roger - MARCHEIX Jean-Michel - NEBUS Stéphane - POUGHEON Jacky - POUGHEON Thierry - ROBERT André - RODA Clément - ROUGHEOL Cédric - SERVIERE Gilles - TIXERONT Gérard - TIXIER Michel - TOURNAIRE Bernard - TRAPON Jean-Claude - VILLEBONNET Pierre

**Représentés avec pouvoirs** : ARNAUD Daniel - BURLION Jean - COLLANGE Claudie - FARGEIX Alain - GARDE Mathieu - LEFEVRE Marie-Noëlle - MICHON Jean-Michel - MOREAU Laurence - PAGES Maurice - POUILLET Marcel - VIALETTE-GIRAUD Jeannette

**Absents** : BARRET Yves - CERCY Jean-Paul - CHARPILLE Nadine - GIRAUDON Gilles - GUILLOT Marc - LAPORTE Jean-Christophe - MEZZAROBBA Eric - MONNET Bruno - MULLER Lionel - OLLIER Joseph - PARIS Jean-Paul - PERONNY Jean-Louis - RAVEL Bernard - VERDIER Patrick

Nombre de membres en exercice :	66
Nombre de membres présents :	41
Nombre de votants :	52

Monsieur le Maire accueille le Comité Syndical et souhaite à ses membres la bienvenue.

Monsieur le Président ouvre la séance et précise ensuite des modifications à l'ordre du jour par l'adjonction de questions supplémentaires :

- Contentieux ANTEA

Monsieur le Président donne ensuite lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 15 mars 2013.

## Questions débattues

### 1. VALTOM : Point sur le projet départemental de traitement des déchets VERNEA

Les apports de déchets sur Vernéa vont commencer dès juillet 2013, de façon progressive pour les différents syndicats adhérents pour les essais de four. La mise en service industrielle est prévue pour fin octobre.

Le SICTOM amènera ses ordures ménagères seulement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Monsieur le Président présente aux délégués l'avenant n°2 signé dans le cadre du projet VERNEA.

### 2. Etat d'avancement Quai de transfert/ Garages

Début des travaux planifié pour le 8 juillet 2013, durée estimée à 6 mois.

Lot	Entreprise	Offre H.T.	Répartition garages
Lot n°1 TERRASSEMENT / VOIRIE & RESEAUX DIVERS	Colas/besançon	507 000,00 €	56 250 €
Lot n°2 CLOTURES / ESPACES VERTS	Servanet	33 830,50 €	
Lot n°3 GROS ŒUVRE	SMC Faure	415 937,79 €	52 516,80 €
Lot n°4 CHARPENTE METALLIQUE	Formeto	71 895,50 €	47 954,10 €
Lot n°5 COUVERTURE	Formeto	54 079,87 €	35 755,01 €
Lot n°6 BARDAGE	FCI	41 000,00 €	30 176,00 €
Lot n°7 SERRURERIE / MENUISERIES EXTERIEURES	Metallerie Orcetoise	51 290,00 €	25 560,00 €
Lot n°8 MENUISERIES INTERIEURES	Ferreyrolles	4 692,00 €	
Lot n°9 PLATERIE PEINTURE / FAUX PLAFOND	Chartron	28 258,86 €	
Lot n°10 CARRELAGE	De Rosa	9 970,90 €	
Lot n°11 PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VMC	AC2S	22 007,69 €	
Lot n°12 ELECTRICITE	GF3E	42 989,90 €	6 133, 73 €
	<b>Total H.T.</b>	<b>1 282 953,01 €</b>	<b>254 345,64</b>
	T.V.A. 19,6%	251 458,79 €	
	<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 534 411,80 €</b>	<b>304 197,38 €</b>

L'estimation de base était de 256 000 €HT mais n'incluait pas d'aire de lavage.

**Le comité syndical autorise Monsieur le Président à signer les marchés afférents, dans le cadre de la consultation menée en groupement de commande avec le VALTOM.**

### **3. Présentation de Jean Hugues MOREAU, responsable de collecte du SICTOM**

Monsieur le Président présente au Comité Syndical, Mr MOREAU, le nouveau responsable de collecte recruté pour gérer le service de collecte. Il fait un point sur l'état d'avancement de la reprise en régie de la collecte.

### **4. Point REOM 1<sup>er</sup> semestre 2013 - Demande en non valeurs REOM**

#### **Bilan financier Année 2010 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)**

2,07 % d'impayés environ (avec frais de commandement de 7,50 € par usager inclus).

#### **Bilan financier Année 2011 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)**

2,8 % d'impayés environ (avec frais de commandement de 7,50 € par usager inclus).

#### **Bilan financier Année 2012 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)**

5,6 % d'impayés environ (avec frais de commandement de 7,50 € par usager inclus).

La prise en compte des modifications des fichiers de redevables est en cours, la facture sera réalisée début à mi-juillet. A ce jour, 4 communes n'ont pas envoyé leurs fichiers (Bromont Lamothe, Cisternes la Forêt, Pontgibaud, Pontaumur et St Pierre le Chastel).

Afin d'alléger la charge de travail lié au recouvrement de la trésorerie, la trésorerie de Pontaumur demande au SICTOM, de mettre en place le talon optique sur la facture de la REOM (renvoi du chèque à la trésorerie de Lille) pour la facturation de juillet prochain.

Le SICTOM propose de le mettre en place dans la mesure où l'enveloppe retour est fournie par la trésorerie et que le coût de mise en œuvre de ce talon via le logiciel Magnus n'est pas de frais significatif.

### **5. Admission non valeurs titres REOM**

Monsieur le Président explique qu'il a reçu de la part de la trésorerie de Pontaumur un état de demandes en non valeurs concernant plusieurs titres de la REOM pour les années 2010, 2011 et 2012.

Il précise que pour la liste des non valeurs proposée au comité syndical aucun recouvrement n'est à attendre (cas de surendettement et effacement de dettes et de créances minimes).

***Oui l'exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,***

- **AUTORISE** Monsieur le Président à admettre les titres-joints à cette délibération en non valeurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à émettre un mandat par liste de non valeurs au compte 654.

### **6. Adhésion à un service informatique**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire pour le SICTOM de modifier ses logiciels informatiques en ce qui concerne la comptabilité, paye, facturation, suite à la généralisation du PES V2 d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le passage à la norme SEPA au 1<sup>er</sup> février 2014, pour les prélèvements automatiques de la REOM.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à retenir le nouveau fournisseur de logiciel et de l'autoriser à signer une convention d'adhésion au service informatique du SMADC ou

du centre de gestion du 63, en fonction du fournisseur retenu, afin de bénéficier d'une assistance et d'un suivi technique et de formations.

**Oui l'exposé, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à retenir le nouveau fournisseur de logiciel informatique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention d'adhésion au service informatique du SMADC ou du centre de Gestion 63 en fonction du prestataire de logiciel retenu, afin de bénéficier d'une assistance et d'un suivi technique et de formations.

#### **7. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2012**

Vu le Décret 2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Monsieur le Président présente au comité syndical ce rapport 2012, et en remet un exemplaire à chaque délégué présent.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **DONNE ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012.

#### **8. Programme local de Prévention des déchets : Point des actions de prévention initiées**

Dans le cadre de l'axe de développement du compostage, le SICTOM a retenu deux prestataires, à savoir Pierre FELTZ (expert en compostage) et Charles BRAULT (Spécialiste développement durable) pour être accompagné dans trois actions du PLP qui sont :

- La promotion du compostage dans les gîtes et campings : A ce titre un appel à candidature a été lancé auprès des 90 gîtes et campings privés et publics du territoire, une seule candidature du SIRB pour les 14 Gîtes de la Chazotte et le camping de Confolant.
- L'accompagnement de collectivités en matière de traitement des biodéchets : Deux candidatures retenues, celle de la Mairie de St-Georges de Mons qui avait fait acte de candidature à ORGANICITE initié par le VALTOM et celle de l'EHPAD des Ancizes Comps.
- La sensibilisation du grand public à opérer une gestion raisonnée des déchets et la promotion du jardinage au naturel : Une conférence sera organisée à l'automne sur le jardinage sans pesticides et à cette occasion un appel à candidature sera lancé pour créer à terme un réseau de jardiniers qui pratique le jardinage au naturel.

**Montant de la prestation totale des deux bureaux d'études pour l'accompagnement de ces projets : 14 500 € HT.**

#### **9. Convention de fourniture de composteurs individuels**

Monsieur le Président explique que dans le cadre du développement du compostage sous toutes ses formes (gîtes et campings, écoles, particuliers) il est nécessaire pour le SICTOM de bénéficier d'un stock de composteurs pour équiper ces différents sites et pouvoir disposer de composteurs et de bioseaux tout au long de l'année.

Il explique au comité syndical qu'il est nécessaire de passer une convention avec le VALTOM afin de pouvoir bénéficier de composteurs à tarifs préférentiels (aide de l'ADEME à hauteur de 20% et du

Conseil général à hauteur de 30%) et afin que le VALTOM puisse nous refacturer l'acquisition de ces composteurs.

**Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de fournitures de composteurs individuels,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Vice-Président en charge de la communication et de la Prévention à signer la présente convention avec le VALTOM.

## **10. Signature de la Convention Eco Folio**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement (notamment les articles L541-10-1 et D 543-207 à D 543-212),

Vu l'arrêté en vigueur en portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte à la valorisation et à l'élimination des déchets imprimés et de verser le soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L 541-10-1 du code de l'environnement,

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière,

La filière des papiers graphique s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et ainsi participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme ECO FOLIO a été créé pour assumer cette responsabilité.

Le code de l'environnement prévoit une contribution pour les papiers graphiques acquittés par les opérateurs responsables de leur mise sur le marché et destinée aux communes, EPCI ou syndicat mixte ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

ECO FOLIO propose une convention d'adhésion organisant le versement des soutiens financiers (au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à l'élimination) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

**Où l'exposé, le comité syndical, décide à l'unanimité,**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer électroniquement la Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec ECO FOLIO.

## **11. Amélioration de la sécurité sur la déchèterie de Giat**

Dans le cadre du recensement des risques au sein des différentes installations du SICTOM et de l'élaboration du document unique du SICTOM, il est ressorti que la déchèterie de Giat construite depuis de nombreuses années ne dispose pas systématiquement de garde corps fixes sur son quai haut ou de bavettes relevables.

La mise en sécurité de la déchèterie est estimée à 20 000 €HT.

Monsieur le Président précise que le conseil Général du Puy de Dôme peut aider les collectivités pour l'aménagement de déchèteries existantes destiné à atteindre le niveau I de la grille des niveaux de référence de l'ADEME, sous réserve de la réalisation d'un diagnostic initial.

Le SICTOM va réaliser le diagnostic de toutes ces déchèteries d'ici fin de l'été.

Aussi, il est demandé au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à faire une demande de subvention afin d'améliorer la sécurité de la déchèterie de Giat auprès du Conseil Général.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Puy de Dôme pour l'amélioration de la sécurité sur la déchèterie de Giat au titre de l'aménagement des déchèteries existantes destiné à atteindre le niveau I de la grille des niveaux de référence de l'ADEME.

**12. Convention mise à disposition gratuite d'un conteneur maritime pour le stockage de D3E par Eco Systèmes**

Monsieur le Président explique au comité syndical, que la société Eco Systèmes afin de protéger le gisement des déchets électriques et électroniques en fin de vie (D3E) sur des sites de collecte particulièrement touchés par le vol ou pillage propose de fournir gratuitement au SICTOM 1 à 2 conteneurs maritimes pendant 6 mois pour sécuriser la collecte des D3E.

Il explique qu'un essai pourrait être mis en place sur la déchèterie de Saint Ours et peut être sur celle des Ancizes Comps, déchèteries où les ratios de collecte des D3E sont très faibles.

Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition gratuite de conteneur maritime.

**Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition gratuite d'un conteneur maritime pour le stockage des D3E par la société Eco-systèmes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la présente convention.

**13. Porter à connaissance relatif au casier n°2 DE L'ISDND de Miremont**

Monsieur le Président rappelle que l'actuel arrêté d'autorisation prévoit la fin de d'exploitation de l'ISDND de Miremont le 31 décembre 2013 et indique que les démarches administratives et réglementaires afin de prolonger l'exploitation du site sont en cours (études menées dans le cadre de l'élaboration du futur Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter.

Cependant, monsieur le Président propose au Comité Syndical de déposer un Porté à Connaissance afin de modifier l'arrêté d'autorisation d'exploiter actuel, afin d'augmenter le volume autorisé du casier n°2 et par la même d'augmenter la durée d'exploitation.

Il rappelle que le Centre d'enfouissement de Miremont est prévu au Plan départemental de Prévention et d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Puy de Dôme.

**Où l'exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser** Monsieur le Président à déposer un Porter à Connaissance afin de modifier l'arrêté d'autorisation d'exploiter l'ISDND de Miremont, en augmentant le volume autorisé du casier n°2 et par la même d'augmenter la durée d'exploitation.

**14. Contentieux ANTEA**

Vu la délibération du 6 février 2009 autorisant Monsieur le Président à ester en justice devant les tribunaux compétents,

Vu la décision du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand du 6 juin 2013, condamnant la société ANTEA sur le fondement de la responsabilité contractuelle à payer au SICTOM la somme de 40 867,33 € à titre de dommages et intérêts pour le surcoût d'exploitation,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de ne pas faire appel de cette décision, mais de l'autoriser à engager toutes démarches visant aux intérêts du Syndicat, si la société décidait de faire appel de cette décision,

**Où l'exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager toutes démarches visant aux intérêts du syndicat, si la société ANTEA décidait de faire appel de la décision du Tribunal Administratif.

## **15. Création d'un poste de technicien territorial**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que Mr Grégory VILLAFRANCA, Animateur Prévention et Gestion des déchets, est inscrit sur la liste d'aptitude des Techniciens Territoriaux suite à la réussite du concours.

Il rappelle que les missions suivies par Mr Grégory VILLFRANCA tels que le Système de Management Environnemental du site de Miremont et le Programme local de Prévention des déchets s'inscrivent dans la durée.

Monsieur le Président rappelle également la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères au sein du SICTOM, et ainsi son expérience de gestion d'un service de collecte est un atout.

Aussi, il propose au vu de ces points de procéder à la création d'un emploi de Technicien Territorial d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,

**Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité**

### **DECIDE**

- **d'accéder à la proposition de Monsieur le Président,**
- **de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 un poste de Technicien Territorial (catégorie B), de 35 heures hebdomadaires,**
- **l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,**
- **de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux du SICTOM**
- **les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget du syndicat.**

## 16. Acceptation Remboursement Groupama

Monsieur le Président explique à l'Assemblée Délibérante que plusieurs remboursements de la Société Groupama sont à accepter :

- Remboursement concernant le cambriolage des locaux de l'ISDND (vol du compresseur et dégradation de la porte d'entrée des locaux),
- Remboursement concernant la baisse de cotisation sur le véhicule de l'ISDND

**Où l'exposé, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le montant de 2 555,34 € comme remboursement de Groupama concernant le cambriolage des locaux de l'ISDND (vol du compresseur et dégradation de la porte d'entrée des locaux),
- **ACCEPTE** le montant de 233,45 € comme indemnisation de la baisse d'assurance entre le Master et le Kangoo de l'ISDND,

## 17. Rapport des délégations données au Président

Pose d'un canal venturi et installation d'un débitmètre à l'ISDND de MIREMONT pour le casier n°1 Travaux effectués par la société SADE pour un montant de **11 139 € HT**.

Devis complémentaire de la société SADE pour la construction d'un mur en parpaing en raison de la profondeur de la canalisation avec échelle d'accès et tampon de couverture en tôle armée pour un montant de **5 733 € HT**.

## 18. Bilan sur la collecte des bâches agricoles (mai 2013)

La collecte des bâches agricoles du printemps 2013 s'est encore effectuée sur 3 points cette année : la plateforme de broyage de Saint Ours, l'ISDND de Miremont et sur Giat début. Cette opération est très positive sur notre secteur.

Miremont : 7,70 T ensilage, 7,68 T d'enrubannage (20 t en 2012), pas de résultats pour les ficelles et filets à ce jour (non pesés chez Echalié) - 77 agriculteurs (57 agriculteurs en 2012)  
St Ours : 8,74 T ensilage, 36,66 T enrubannage (23 t en 2012), 3,82 T filets, 0 T en ficelles (trop de mélange donc assimilées aux filets qui vont être détruits) – 95 agriculteurs (64 agriculteurs en 2012)  
Giat – 6,6 T d'ensilage, 50,4 T d'enrubannage, 1,6 T de ficelles, 1,22 T d'enrubannage. (57 t en 2012)  
88 agriculteurs (75 agriculteurs en 2012).

Pas de chiffres département, toutes les données ne sont pas encore compilées.

## 19. Questions diverses

Le SICTOM a participé à la tournée des DÉÉÉglingués du 3 au 6 juin en proposant une campagne de sensibilisation sur la collecte des DEEE sur les 4 déchèteries du territoire.

Au total, ce sont plus de 50 personnes qui ont participé à cette opération et 125 appareils déposés. A noter la participation des élèves du collège de GIAT et de la Municipalité qui ont rapporté en déchèterie 26 appareils.

Le bilan est plutôt positif, l'ensemble des usagers ont fait part de leur satisfaction de rencontrer des agents du SICTOM pour répondre à leurs questions sur la problématique des déchets en général. Ils ont également témoigné de leur satisfaction quant à la qualité des services rendus par les déchèteries et à l'accueil des gardiens.



**Prochaine Assemblée générale :**

Elle aura lieu à Gelles en octobre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 18h00.

A l'issue de la réunion, le verre de l'amitié a été aimablement offert par la municipalité de FERNOEL.

**Le Président du SICTOM**

